

La lettre

de la Plaine centrale

LA LETTRE ECONOMIQUE DE LA PLAINE CENTRALE

Bienvenue aux Entreprises

A Alfortville

INTERNATIONAL MAIL EXPRESS

20, quai Blanqui

Transport routier de marchandises de proximité en véhicules deux-roues

KAPPA HUMAN CAPITAL

1, rue Simone de Beauvoir
Conseil pour les affaires et la gestion

A Créteil :

IVOIR PRODUCTION

2B, boulevard Pablo Picasso
Production artistique et audiovisuelle

CLIM@CONSULTING

32, rue de Valenton

Etude, ingénierie, pilotage et conseil dans le domaine de la climatisation

A Limeil-Brévalles :

BBRS CONSULTING

1, allée des Ormeaux
Ingénierie, études techniques

ACROPOLICE

21, rue Denis Papin

Installation de systèmes radio, de communication et toutes prestations de services sur le marché automobile

ACTIVITE

Quels services aux entreprises?

Le secteur des services aux entreprises est un baromètre fiable du dynamisme d'un territoire. Il s'agit en effet d'un élément constitutif fondamental de l'innovation, du développement local, de la création de richesses mais aussi d'emplois.

Ce secteur d'activités est extrêmement vaste, mais est codifié par l'INSEE de la manière suivante :

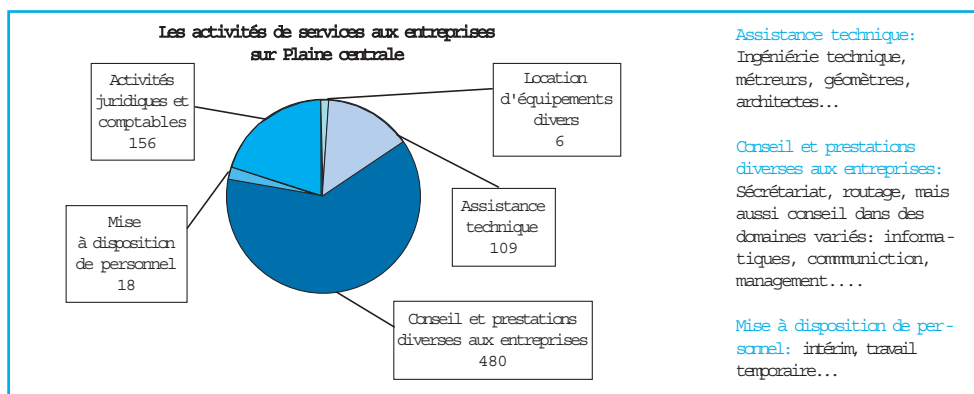
- les Postes et Télécommunications en dehors de la poste nationale,
- les activités de conseil et d'assistance informatiques, services juridiques et comptables,
- les services opérationnels : intérim, location de voitures, nettoyage industriel,
- les auxiliaires d'assurance.

Il s'agit en fait de toutes les activités tertiaires auxquelles font appel les entreprises quand elles ne disposent pas de la compétence en interne.

Aussi cette densité, ce panel de services constituent-ils de véritables opportunités pour le tissu entrepreneurial local qui peut ainsi trouver à proximité, l'ensemble de ressources nécessaires au bon fonctionnement de son établissement.

Secteur en pleine expansion au plan national (20 000 entreprises créées au cours de l'année 2003 ; 8,6 emplois par entreprise) Le territoire communautaire ne compte pas moins de 800 entreprises prestataires, soit près de 10 % du tissu économique local où l'on retrouve en grande majorité, les entreprises de conseil et d'assistance.

Vous trouverez l'ensemble de ces entreprises sur le site de la Communauté d'agglomération, dans la rubrique Développement économique: www.agglo-plainecentrale94.fr



Questions à J.B DUMONTIER, directeur de l'entreprise WINNIX SOFTWARE, à Créteil

Quelle est l'activité de votre entreprise?

L'entreprise Winnix Software commercialise des logiciels de base de données "post relationnelles" pour la gestion des entreprises et a développé en interne Winnix Integrator qui permet de communiquer entre PC ou Macintosh et les sites centraux des entreprises. Winnix possède aussi une expertise dans le développement d'application Windows.

Travaillez-vous avec des entreprises du territoire?

Je ne travaille pas directement avec des entreprises locales, mes clients se situent plutôt au plan national voire international. Le logiciel est pourtant présent au sein d'entreprises du territoire (Renault, Hôpital intercommunal...) car les produits Winnix sont intégrés par des éditeurs au niveau national et distribués ensuite localement.

Je souhaite cependant développer davantage de relations avec les entreprises de la Communauté d'agglomération et ma participation au CECAP m'aidera, je l'espère, à renforcer ces échanges.

Contact : J .B. Dumontier. Tél : 01 49 56 95 24 MÊl : jb.dumontier@winnix.com

La zone d'activité Europarc en plein essor



Dernière créée des zones d'activité de Créteil, le parc d'activité technologique Europarc revêt toutes les caractéristiques d'un parc de dernière génération.

Europarc est moderne dans sa vocation, puisqu'il est conçu pour accueillir des entreprises dans des secteurs d'activité de prestations de services, de technologie avancée, ainsi que toutes activités non polluantes respectant l'esprit technologique du parc.

Europarc est aussi moderne dans sa conception puisque toutes les entreprises sont accueillies au sein de bâtiments regroupés en villages, de bureaux ou locaux mixtes de faible hauteur, dans un environnement de qualité privilégiant espaces verts et zones boisées.

Ainsi près de 100 000 m² de bureaux ont-ils été développés, accueillant quelques 120 entreprises pour 2 500 emplois avec des établissements aussi prestigieux que VALEO, GESTETNER ou encore EPSON, mais aussi nombre de PME qui trouvent au sein d'Europarc les services dont elles ont besoin.

Ainsi, cohabitent un établissement hôtelier avec restaurant et salle de réunion, ainsi qu'un restaurant interentreprises.

Si l'on rajoute à cela une pépinière d'entreprises, un hôtel d'entreprises proposant de petites surfaces dans un parc fermé et gardienné la nuit, l'on comprend mieux le succès de ce parc et la volonté de l'étendre afin de pouvoir construire 80 000 m² de bureaux supplémentaires, d'autant plus que la ligne de métro n°8 desservira la zone à partir de 2008.

Le service Développement économique de la Plaine centrale du Val de Marne se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets d'implantation, dans des locaux existants ou pour de nouvelles constructions.



Bienvenue au club!



Le 6 mai, une centaine d'entreprises étaient présentes à la réunion de lancement du CECAP, Club d'entreprises de la Communauté d'agglomération Plaine centrale du Val de Marne.

Elles ont été accueillies par le Président de la Communauté d'agglomération et Député-Maire de Créteil Laurent Cathala dans la salle du Conseil municipal. L'objectif pour les 15 membres fondateurs était bien de convaincre les entreprises de les rejoindre au sein d'une véritable fédération d'entreprises.

Le Préfet, Patrice Bergougnoux, le Maire de Limeil-Brévannes, Joseph Rossignol, le Président de l'Université, Paul Mengal étaient présents.

Au menu : présentation des grands objectifs du club, des commissions de travail mais également de la philosophie du club.

■ **Rappel des objectifs** : il s'agit de travailler sur une plus grande concertation avec les élus et les administrations, favoriser les échanges entre les entreprises et promouvoir ensemble le territoire communautaire.

■ **Les commissions de travail : les trois commissions ont été présentées par leurs rapporteurs :**

- André Curtin, Directeur du Novotel Créteil, pour la commission Animation

- Michel Sasportas, Conseiller communautaire délégué aux relations avec les entreprises pour la commission Emploi formation.

- Françoise Rauscher, Directrice du développement Val-de-Marne EDF, pour la commission Environnement et sécurité.

Les entreprises pourront ainsi participer aux commissions de leur choix, lesquelles évolueront en fonction des attentes des nouveaux adhérents.

■ **La philosophie du club** : Bien sûr, le club doit être un lieu d'échanges entre les entreprises où pourront naître des opportunités d'affaires. Mais le club doit aussi, grâce à la mobilisation de ses membres, s'imposer comme un véritable interlocuteur auprès des élus et des institutionnels.

Il a été rappelé que le club se positionnait de façon complémentaire avec les chambres consulaires ou les syndicats professionnels.

Les réactions et les questions ont été nombreuses dans la salle et des suggestions sont venues alimenter le débat.

Au cours de cette séance inaugurale, certains se sont interrogés sur leur place au sein du club en tant que profession libérale ou très petite entreprise étant donné la présence de certains "grands" comme Renault, Aventis ou EDF. Le souhait de fédérer les entreprises, les petites comme les grandes, a été rappelée avec une volonté supplémentaire pour les petites entreprises de rompre leur isolement.

D'autres ont souligné l'intérêt que pourrait avoir une démarche collective, permettant de mutualiser des moyens et de gagner du temps en trouvant plus rapidement les interlocuteurs adaptés. Vincent Pégoud, directeur de la SITTA à Limeil-Brévannes, a ainsi exprimé un besoin de trouver un relais au sein des institutions pour les problématiques liées aux ressources humaines, par exemple auprès des services habitat ou des services sociaux des communes.

Nombre d'institutionnels étaient présents : préfecture, université, ANPE, mairies, DRIRE, PLIE, mission locale...

qui ont affirmé leur soutien à l'initiative et leur intérêt à travailler davantage en réseau avec une structure telle que le club.

Tout ceci rappelle l'un des objectifs de la commission Environnement et sécurité qui est de travailler sur la mise en place d'un guichet unique au sein de la collectivité qui doit permettre aux entreprises de trouver facilement un interlocuteur pour gagner du temps quand elles rencontrent des difficultés dans leur environnement via le service Développement économique.

"Le club est maintenant créé mais beaucoup de choses restent à faire ; les objectifs qui lui ont été assignés ne seront atteints que si les entreprises se mobilisent et décident d'en faire un véritable outil d'échanges et de communication.", rappelle Danièle Wulput, sa présidente.



Comment adhérer?

Le CECAP est une association loi 1901, présidée par Danièle Wulput, administratrice de l'entreprise Bebel à Alfortville. Les autres membres du Conseil d'Administration sont :

- Michel Sasportas, conseiller communautaire délégué aux relations avec les entreprises, vice-président.

- Sylvie Bernardo, directrice clientèle du CIC, trésorière.

- Michel Chinchilla, directeur de Gallet De Lage, secrétaire.

- Virgile Maiorano, directeur de SVAC Renault, administrateur.

- Christian Pépineau, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Val de Marne, administrateur.

- Françoise Rauscher, directrice Développement Val de Marne EDF, administratrice.

- François Beaudoin, responsable Développement local Aventis, administrateur.

- J.P. Diostanzo, Directeur de la Communication et des relations extérieures, Ile de France, France Telecom, administrateur.

- Eric Dupuis, Directeur Techniscene, administrateur.

- Monsieur Jean-Baptiste Dumontier, directeur Winnix Software, administrateur.

- Xavier Bouissou, directeur Bouissou et Compagnie, administrateur.

- Maître Benayoun, avocat, administrateur.

- André Courtin, directeur Novotel, administrateur.

Vous pouvez télécharger les statuts de l'association et le bulletin d'adhésion sur le site www.agglo-plaine-centrale94.fr.

Prochain rendez-vous

Pour finir l'année, apéritif dégustation de whisky le 8 juillet prochain en compagnie d'Alain Afflelou au Novotel de Créteil. (Voir l'agenda économique ci-contre)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service Développement économique au 01-41-94-30-68.

L'AGENDA ECONOMIQUE

Présentation du programme du CECAP pour la rentrée 2004

Le 8 juillet au Novotel Créteil Lac en présence d'Alain Afflelou à partir de 19 heures

Informations et inscriptions auprès du service Développement économique 01-41-94-30-68

service.economique@agglo-plaine-centrale94.fr

"Le congrès annuel des formateurs"

Les 29 et 30 juin Paris, Espace Vivendi, 25 rue des Jeûneurs 75002 PARIS

Informations : www.formaguide.com/congres/invitation

"Planète PME"

Le 30 juin un lieu de rencontre entre les sociétés prestataires de services et les PME

Informations : www.planetepme.org

"Carrefour des carrières commerciales"

Du 23 septembre au 24 septembre 2004, Paris Espace Champerret

Informations: Job Rencontres 01-53-91-14-75

www.jobrencontres.fr

Semaine de l'apprentissage des Missions locales du Val de Marne

Du 20 au 24 septembre et pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Informations : Michel Louvet au 01-43-99-28-00

"Les journées de la formation"

Les 21 et 22 septembre à Paris ASIEM

Informations : www.formaguide.com/congres/invitation

"Planète micro-entreprises"

Du 28 au 30 septembre 2004, salon exclusivement consacré aux petites entreprises et aux indépendants.

Informations : 01-47-61-49-31 www.salonmicroentreprises.com

Pour recevoir la lettre économique de la Plaine Centrale par mail

renvoyer vos adresses à : service.economique@agglo-plaine-centrale94.fr

Le licenciement disciplinaire

La faute lourde est à utiliser avec précautions. Les conséquences sont drastiques pour le salarié mais le motif difficile à établir.

■ IDENTIFIER LA FAUTE LOURDE

La faute lourde correspond à un comportement d'une exceptionnelle gravité relevant d'une intention de nuire à l'employeur ou à l'entreprise.

Intention de nuire : La gravité des faits commis, ou le préjudice qui en est résulté, ne suffit pas à caractériser l'intention de nuire. L'employeur doit établir que le préjudice subi par lui ou par l'entreprise a été délibérément recherché.

L'intention de nuire doit être déterminante, même si elle ne constitue pas le mobile unique de l'auteur de la faute. Ainsi, il a été jugé par la Cour de Cassation (Ch. Soc. 6 Juillet 1999) que le vol ne constitue pas une faute lourde, car s'il comporte un élément intentionnel, il n'implique pas lui-même une intention de nuire.

Deux exemples

Faute lourde reconnue :

Un salarié gréviste a bloqué l'entrée de son entreprise, empêchant pendant plusieurs heures la sortie des véhicules assurant le service de messagerie. Le salarié a commis une entrave à la liberté du travail ce qui constitue une faute lourde (Cour Cass. Ch. Soc. 24 Avril 2003)

Faute lourde écartée :

Un réceptionniste de nuit a utilisé le véhicule d'un client de l'hôtel qu'il a gravement endommagé dans un accident. Les faits, qui s'étaient produits à l'occasion du contrat de travail, ne caractérisaient pas la faute lourde (Cass. Soc. 19 Mars 2003)

■ LICENCIER POUR FAUTE LOURDE

La procédure de licenciement pour faute lourde suit la trame de tout licenciement pour motif disciplinaire : convocation, entretien préalable, notification.

L'employeur :

- Peut procéder à une mise à pied conservatoire.
- Doit engager la procédure dans les deux mois de la connaissance des faits sauf si des poursuites pénales ont été exercées.
- Doit notifier le licenciement dans le mois qui suit l'entretien.

S'il s'agit d'un salarié protégé, les règles spécifiques à son statut doivent être respectées.

Rupture sans indemnité

La faute lourde justifie un licenciement sans indemnité compensatrice de préavis ou de licenciement. Elle prive aussi le salarié licencié de l'indemnité compensatrice de congés payés pour la période de référence en cours. En revanche, l'intéressé conserve celle acquise au titre des périodes de référence écoulées.

Faute lourde en cours de préavis

Si la faute lourde est commise alors que le salarié est en cours de préavis de licenciement pour une cause réelle et sérieuse, l'intéressé conserve le droit à l'indemnité compensatrice de congés payés acquise au jour de la notification de la décision de licenciement suivant un arrêt de la Cour de Cassation en date du 23 Octobre 1991.

Mais il en est privé pour la période qui reste à courir

Le préavis se trouve pour sa part interrompu à la date de la faute lourde.

En cas de faute lourde commise par le salarié en cours du préavis qu'il a été dispensé d'effectuer, l'employeur peut seulement prétendre à des dommages et intérêts en réparation du préjudice qu'il a subi à cause de cette faute.

UN DIAGNOSTIC POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La Communauté d'agglomération va lancer une étude pour établir un diagnostic en matière d'économie sociale et solidaire. Secteur à fort potentiel d'innovation sociale et d'initiatives, il est destiné à créer de l'activité répondant à des besoins collectifs de proximité ainsi que des emplois. Il s'agit aussi de favoriser le développement durable.

Le cabinet retenu devra faire l'inventaire des acteurs locaux (mutuelles, coopératives, fondations, associations comme la Mission locale dont l'un des rôles est de favoriser l'emploi des jeunes par les entreprises locales) et les mettre en réseau, rechercher des partenariats, produire des outils d'analyse, identifier les difficultés, faire émerger des besoins et des propositions d'actions. L'objectif ? Mener un processus de réflexion et contribuer à l'élaboration d'un plan local d'actions pluriannuel, en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire.

Contacts utiles

Trésorerie Générale

1, place du Général Billotte
94040 Créteil Cedex
Tél : 01-43-99-38-00
Fax : 01-43-99-21-31

Banque de France

4, place Salvador Allende
94000 Créteil
Tél : 01-45-13-51-51

Centre français du commerce extérieur (CFCE)

10, avenue d'Iéna
75783 Paris Cedex 16
Tél : 01-40-73-38-88

Délégation régionale à la recherche et à la technologie

10, rue Crillon
75194 Paris Cedex 04
Tél : 01-44-59-47-51
Fax : 01-44-59-47-73
Mél : drtt@drtt-ile-de-france.fr
Site : <http://www.drtt-ile-de-france.fr>

Tribunal de commerce de Créteil

Immeuble Le Pascal - Hall A
1, avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil
Tél : 01-43-99-05-75
Ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Conseil de Prud'hommes de Créteil

9, rue Thomas Edison
94010 Créteil Cédex
Tél : 01-42-07-00-04

Université Paris XII

61 avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil
Tél : 01-45-17-10-00
Fax : 01-42-07-70-12

COFACE

12 cours Michelet
La Défense
92065 Paris La Défense Cedex
Tél : 01-49-02-20-00
Fax : 01-49-02-27-41

Communauté d'Agglomération Plaine centrale.

14 rue Le Corbusier 94046 Créteil Cédex
Tel : 01-41-94-30-00-Fax : 01-41-984-30-38
Mél : service.economique@agglomeration-plaine-centrale94.fr

Directeur de la publication

Laurent Cathala

Rédaction

Service Développement économique.

Rubrique juridique : Me Benayoun

Rédaction graphique

Service Informatique

Impression

Point de Repère